

N° 2024-059

**AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES
VERSANTS D'AIME ET LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES
HANDICAPEES DE LA SAVOIE**

L'an deux mil vingt-quatre le cinq juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme DUCHOSAL)

MM. BOCH Jean-Luc (qui donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHER Muriel, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse

MM. DUCOGNON Guy, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert.

En exercice : 27

Présents : 16

Absents : 11

Pouvoir : 3

Le président rappelle qu'afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France services ont ouvert sur le territoire pour simplifier le quotidien des usagers. Les France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les 11 services de l'État ou partenaires de l'État mais le Président précise qu'au-delà de ce socle de services, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires en conventionnant avec des partenaires supplémentaires.

La France Services des Versants d'Aime propose d'accompagner les usagers pour les démarches auprès de la Maison Départementale des personnes handicapées de la Savoie (MDPH 73)

Le projet de convention annexé tend à préciser les engagements réciproques de la France Services des Versants d'Aime et la MDPH 73 afin de permettre un accueil de proximité de premier niveau du public au sein de la France Services qui serait alors identifiée comme « point relais MDPH 73 ».

Dans le cadre de cette convention, la communauté de communes des Versants d'Aime s'engage via France Services des Versants d'Aime de proposer au public :

- La mise à disposition des documents de la MDPH 73 (dossier de demande, supports de communication...)
- Une aide au remplissage du formulaire de demande
- Une vérification de 1° niveau de la complétude des dossiers de demande
- Une aide à la compréhension des courriers envoyés par la MDPH 73 aux demandeurs, et plus particulièrement des notifications de décision
- Un accompagnement aux démarches auprès de l'imprimerie nationale pour la carte mobilité inclusion sur le portail en ligne
- Communiquer sur l'ensemble des actions partenariales communes ;

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 19
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- nombre de votes « pour » : 19
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention de partenariat annexé,

- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec la MDPH73
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ladite convention

FAIT ET DELIBERE LE 05 JUIN 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX